

ACCES à la CARTE COMPETITEUR
CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR
Adultes Masculins FFC et ex-FFC de 17 ans et plus
Licenciés UCI

(Se référer à la fiche 3 « Accès à la carte compétiteur »)

I/ Carte « Compétiteur Cyclospor »

Dans tous les cas si, entre temps, le coureur FFC a obtenu une licence Pass'Cyclisme, Pass'Cyclisme Open ou Série 3, la durée d'attente n'existe plus.																
Catégories FFC	Licencié, année en cours		Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 à 9 ans		Après un arrêt de 10 ans et +	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass'Cyclisme D1	1 ^e	OUI	1 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass'Cyclisme D2	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass'Cyclisme D3 ou D4	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass'Cyclisme Open	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	1 ^e	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
▲ Série 3 – Juniors 2 (ex-régional) 100 points et moins	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Série 3 (ex-régional) 101 points et plus	NON	NON	NON	NON	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Série 2 (ex-national)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI
Série 1 (ex-élite et ex-pro)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1 ^e **	OUI	1 ^e **	OUI	2 ^e **	OUI

Remarque : Les ex-Juniors FFC ayant 101 points et plus pourront accéder à la carte « Compétiteur Ufolep » à condition que ce soit en SIMPLE APPARTENANCE.

II/ Carte « Compétiteur Cyclocross »

Dans tous les cas si, entre temps, le coureur FFC a obtenu une licence Pass'Cyclisme, Pass'Cyclisme Open ou Série3, la durée d'attente n'existe plus.																
Catégories FFC	Licencié, année en cours		Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3 ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 à 9 ans		Après un arrêt de 10 ans et +	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass'Cyclisme D1	1 ^e	OUI	1 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass'Cyclisme D2	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass'Cyclisme D3/D4	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass'Cyclisme Open	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
▲ Série 3 – Juniors 2 (ex-régional) 100 points et moins	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Série 3 – Juniors 2 (ex-régional) 101 points et plus	NON	NON	NON	NON	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Série 2 (ex-national)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI
Série 1 (ex-élite et ex-pro)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1 ^e **	OUI	1 ^e **	OUI	2 ^e **	OUI

Les ex-Juniors FFC ayant 101 points et plus pourront accéder à la carte « Compétiteur Ufolep » à condition que ce soit en SIMPLE APPARTENANCE.

Remarques :

- ▲ a) Au moment de la prise de la « carte de compétiteur », les licenciés « Série 3 FFC ayant **100 points et moins** » au classement régional FFC de la saison précédente, devront fournir, à la Commission Départementale concernée (ou au délégué Ufolep) la photocopie du classement régional FFC dans lequel apparaît leur classement et leur nombre de points.

Règlements Nationaux Cycloport - CLM - Cyclocross

Le responsable départemental chargé de la délivrance des « cartes compétiteur », lors de la création de ces cartes, devra, pour les licenciés concernés, cocher la case « Série 3 FFC » et indiquer le nombre de points apparaissant au classement régional FFC.

b) Lorsqu'un coureur FFC de « Série 2 », n'ayant aucun point, est redescendu en « Série 3 » pour la saison suivante, il pourra accéder à la carte « Compétiteur » Ufolep.

Lorsqu'un coureur FFC de « Série 2 », ayant des points dans cette catégorie, est redescendu en « Série 3 » pour la saison suivante, il ne pourra accéder à la carte « Compétiteur » Ufolep que s'il avait 50 points et moins en « Série 2 ».

- * Sans possibilité de descente en catégorie UFOLEP inférieure.
- ** Aucun titre (Départemental - Régional - National) ne pourra être attribué à un ex-professionnel FFC âgé de moins 40 ans
- **Licencié classé « Elite UCI »** mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte « Cycloport ou Cyclocross UFOLEP »

Règlement mis à jour le 15 janvier 2021,
La Commission Nationale des Activités Cyclistes